Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 4 novembre 2024 à 18 h 30 Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est

PRÉSENCES :

Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Alia HASSAN-COURNOL, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Alba ZUNIGA RAMOS, conseillère du district de Louis-Riel
Julien HÉNAULT-RATELLE, conseiller du district de Tétreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Véronique BELPAIRE, directrice d'arrondissement
Caroline ST-LAURENT, directrice de la Direction des travaux publics
Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Patricia PLANTE, directrice de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
José PIERRE, directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Maxime ST-PIERRE, commandant, poste de quartier 23

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 13 citoyens et citoyennes.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais, déclare la séance 18 h 31.

Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnait qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Elle remercie la nation Kanien'keha;ka de son hospitalité en territoire non cédé.

Période de questions du public.

La période de question débute à 18 h 33.

Laure Mabileau	La citoyenne mentionne l'importance du réchauffement climatique et soutient l'espacement la collecte des déchets. Elle demande si cette mesure favorise le compostage et ainsi contribue à la réduction des gaz à effet de serre.
Gaël Forest	Le citoyen se réfère aux déclarations publiques du maire concernant un incident survenu lors d'une intervention au campement sur la rue Notre-Dame impliquant un employé de la Ville attaqué par un occupant du campement. Il demande si la personne a été arrêtée et souhaite obtenir la liste des appels au 911 faits par les employés de la Ville en lien avec les interventions dans ce secteur.
Jean-François Bouchard	Le citoyen fait part de ses préoccupations relatives à la circulation sur la rue Dickson, particulièrement en ce qui concerne la sécurité et l'état de la chaussée. Il demande le repavage de la rue, le respect des règles de circulation et des précisions sur le plan d'apaisement du trafic. **Dépôt de pétition.**
Alexandre Delisle	Le citoyen exprime son inquiétude quant à l'augmentation de la circulation sur la rue du Trianon et à ses impacts sur la sécurité des résidents.

Émile Frenette	Le citoyen demande des clarifications sur l'entente entre la Ville de Montréal et l'entreprise Ray-Mont Logistiques. Il souhaite savoir de quelle manière la Ville prévoit s'assurer d'une intégration harmonieuse du projet dans le secteur afin d'assurer une qualité de vie aux résidents qui habitent les rues avoisinantes.
Suzanne Bonneau	La citoyenne critique l'utilisation de symboles religieux dans les espaces publics et signale que ce ne devrait pas être toléré. Elle fait référence à une publicité de la bibliothèque Mercier parue sur les réseaux sociaux,
Arthur Aganisuanets	Le citoyen questionne les intentions de l'administration concernant la bande de terrain appartenant au ministère des Transports du Québec sur la rue Notre-Dame. Il souhaite connaître les mesures envisagées pour améliorer la situation liée au campement, notamment en termes d'engagement communautaire et de budget alloué.
Alexandre Giasson	À la suite du décès d'un homme en situation d'itinérance survenu récemment, le citoyen demande quelles mesures l'arrondissement prendra pour éviter de telles situations, surtout avec l'arrivée imminente de l'hiver. Il suggère de cartographier les campements et de fournir des installations de base, comme des toilettes chimiques.
Caroline Chagnon	La citoyenne demande des précisions sur le budget en regard de l'implantation de l'espace de collecte des déchets.
Claude Poitras	Le citoyen signale qu'un lampadaire installé temporairement depuis janvier est toujours en place et demande quand il sera remplacé.
Léandre Plouffe	Le citoyen critique le démantèlement des campements survenu le 3 septembre dernier, qu'il considère comme une atteinte aux droits des personnes en situation d'itinérance. Il appelle à une reconnaissance des impacts négatifs des démantèlements et propose de privilégier des solutions favorisant la sécurité de tous, en limitant les évictions.

Questions reçues par Internet

Véronique Belpaire, directrice d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

Julie Desjardins	La citoyenne questionne la décision de l'administration de soutenir la directive du Directeur des poursuites criminelles et pénales, permettant la consommation de drogues dures en public sans conséquence. Elle considère que cette politique contribue à la dégradation de l'arrondissement, à l'augmentation de l'itinérance et de l'abus de substances. Elle demande si cette directive peut être reconnue comme une erreur.

La période de questions se termine à 19 h 47.

CA24 27 0261

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

CA24 27 0262

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

CA24 27 0263

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

Déclarations des membres du conseil.

Alba Zuniga Ramos, conseillère du district de Louis-Riel, souhaite un bon conseil et un bon mois de novembre à toutes et à tous.

Alia Hassan Cournol, conseillère du district de Maisonneuve Longue-Pointe, mentionne la Politique de la vie nocturne montréalaise. Dans cette perspective, elle annonce la modification du Règlement sur le bruit, qui vise à protéger les lieux de diffusion culturelle et à mieux encadrer leurs activités nocturnes, en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les résidents et résidentes. De plus, la conseillère souhaite la meilleure des chances à Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, qui est appelée à soutenir la Ville centre en matière d'itinérance et qui quittera temporairement l'arrondissement pour accomplir ce mandat. Pour conclure, elle invite les citoyennes et citoyens qui sont victimes d'évictions à communiquer avec les organismes communautaires qui travaillent pour obtenir du soutien en cas de besoin.

Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga, mentionne l'inauguration d'une plaque commémorative installée au parc Morgan, en mémoire de Sébastien Métivier et Wilton Lubin. Le conseiller souligne les travaux de marquage et de sécurisation aux abords des écoles, qui débuteront en 2025, et se dit satisfait de ce projet, celui-ci constituant une priorité dans ses actions politiques. Éric Alan Caldwell informe également les citoyens et citoyennes de la progression des travaux de prolongement du service rapide par bus Pie-IX.

Julien Hénault-Ratelle, conseiller du district de Tétreaultville, souhaite un bon conseil à toutes et à tous.

Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, annonce que le réengazonnement de plusieurs terrains de soccer est en cours. Le maire invite tout le monde à consulter les résultats du projet d'espacement de la collecte des ordures ménagères. Selon lui, ces résultats sont encourageants et démontrent une forte augmentation des quantités de résidus alimentaires collectés et une réduction significative des ordures ménagères enfouies.

CA24 27 0264

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 7 octobre 2024.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA24 27 0265

Prolonger les contrats accordés à Terreau Boudrias inc., pour un montant de 142 320,65 $, taxes incluses, à Groupe C.B.G. Construction (9313-7743 Québec inc.), pour un montant de 189 451,21 $, taxes incluses, et à Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), pour un montant de 247 518,18 $, taxes incluses, pour la location de trois tracteurs-chargeurs avec opérateur pour le déneigement pendant la saison hivernale 2024-2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19393, pour un montant total de 579 290,04 $, taxes incluses, portant la valeur totale des contrats à 2 077 644,24 $, taxes incluses. Affecter une somme de 224 599,83 $ du surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De prolonger les contrats attribués à Terreau Boudrias inc., pour un montant de 142 320,65 $, taxes incluses, à Groupe C.B.G. Construction (9313-7743 Québec inc.), pour un montant de 189 451,21 $, taxes incluses, et à Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), pour un montant de 247 518,18 $, taxes incluses, pour la location de trois tracteurs-chargeurs avec opérateur pour les opérations de déneigement pendant la période hivernale 2024-2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19393, portant la valeur totale du contrat à 2 077 644,24 $, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 579 290,04 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ».

D'affecter une somme de 224 599,83 $ provenant du surplus de l'arrondissement à cette fin pour les années 2024 et 2025.

D'évaluer le rendement des firmes Terreau Boudrias inc., Groupe C.B.G. Construction (9313-7743 Québec inc.) et Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), conformément à la grille d'évaluation incluse dans les documents de l'appel d'offres public 22-19393.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1247282002

CA24 27 0266

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Placement Kree inc. pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1er juillet 2025, des locaux d'une superficie de 4 121,17 m², soit l'immeuble situé au 6850, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux pour l'arrondissement, pour un loyer total de 1 523 273,57 $, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Placement Kree inc. pour une période additionnelle d'un (1) an, à compter du 1er juillet 2025, des locaux d'une superficie de 4 121,17 m², soit l'immeuble sis au 6850, rue Sherbrooke Est, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 523 273,57 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation du bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1245372007

CA24 27 0267

Ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter une demande reconventionnelle contre Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.) dans le cadre du contrat 2019-052-P pour divers travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du centre communautaire Notre-Dame-des-Victoires pour réclamer la balance de la pénalité de retard qui dépasse le solde contractuel retenu par la Ville, soit un montant de 55 290,74 $.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

De ratifier la décision du Service des affaires juridiques d'intenter une demande reconventionnelle contre Groupe St-Lambert (2862-5622 Québec inc.) dans le cadre du contrat 2019-052-P pour divers travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle du centre communautaire Notre-Dame-des-Victoires pour réclamer la balance de la pénalité de retard qui dépasse le solde contractuel retenu par la Ville, soit un montant de 55 290,74 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1248961002

CA24 27 0268

Appuyer le dépôt de candidature dans le cadre du programme Sous les pavés - volet municipal du Centre d'écologie urbaine et autoriser la directrice de l'arrondissement à signer tous les documents à cette fin.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'appuyer le dépôt de candidature dans le cadre du programme Sous les pavés – volet municipal du Centre d'écologie urbaine. Autoriser la directrice de l'arrondissement à signer tous les documents relatifs au dépôt de candidature ainsi que tous les engagements reliés au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1249356001

CA24 27 0269

Affecter une somme totale de 722 838 $ au surplus de l'arrondissement pour l'étude, la conception de plans de marquage et de signalisation verticale, ainsi que pour les travaux de sécurisation aux abords des écoles en 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'affecter une somme totale de 722 838 $ au surplus de l'arrondissement pour l'étude, la conception de plans de marquage et de signalisation verticale, ainsi que pour les travaux de sécurisation aux abords des écoles en 2025.

Procéder aux écritures et virements budgétaires conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1248409016

CA24 27 0270

Avis de motion et adoption du projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve (SDC HM), pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation (RCA24-27005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248945009

CA24 27 0271

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'encadrer le bruit produit au moyen d'appareils sonores, d'instruments de musique ou des cris, des clameurs ou des chants dans certains usages (B-3-11).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'encadrer le bruit produit au moyen d'appareils sonores, d'instruments de musique ou de cris, de clameurs ou de chants dans certains usages (B-3-11), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin d'encadrer le bruit produit au moyen d'appareils sonores, d'instruments de musique ou de cris, de clameurs ou de chants dans certains usages (B-3-11).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1247562010

CA24 27 0272

Adopter le Règlement sur la taxe relative aux services - exercice financier 2025 (RCA24-27004), imposant une taxe à tous les immeubles de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter du 1er janvier 2025.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2025) (RCA24-27004).

Un débat s'engage.

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur:	Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL
Votent contre:	Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement substitut demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.03 1244525004

CA24 27 0273

Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-27001).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

D'adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-270001).

_____

Un débat s'engage.

_____

Julien Hénault-Ratelle, appuyé par Alba Zuniga Ramos, demande le vote par appel nominal.

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

Votent en faveur:	Éric Alan CALDWELL, Alia HASSAN-COURNOL
Votent contre:	Alba ZUNIGA RAMOS, Julien HÉNAULT-RATELLE

La secrétaire d'arrondissement substitut demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Pierre Lessard-Blais se prévaut de son droit de vote et vote pour la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.04 1243510002

_____

CA24 27 0274

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001-1).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant des rémunérations additionnelles (RCA06-27001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1243510003

_____

CA24 27 0275

Accorder une dérogation mineure permettant l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour le bâtiment situé au 4800, rue De Contrecœur.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure permettant l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour le bâtiment situé au 4800, rue De Contrecœur, et ce, malgré les dispositions de l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec les conditions suivantes :

- Diversifier le choix des espèces d'arbres et d'arbustes destinés à la plantation;
- Remplacer l'essence « érable de Norvège » par une essence indigène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1247499004

CA24 27 0276

Accorder une dérogation mineure permettant l'implantation d'un bâtiment à moins de 3 m de la limite arrière de la propriété pour le bâtiment situé au 2425, rue Arcand.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 2425, rue Arcand, et ce, malgré les dispositions de l'article 75 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1239646005

CA24 27 0277

Autoriser une demande d'usage conditionnel permettant la réduction du nombre de logements existant visant à transformer un duplex en maison unifamiliale et un minimum d'un logement au lieu de deux pour l'immeuble situé aux 5815-5817, rue Madore.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), l'usage conditionnel en vue de permettre la réduction du nombre de logements et un nombre de logements inférieur au nombre minimal prescrit pour l'immeuble situé aux 5815-5817, rue Madore afin de transformer un duplex en un seul logement, et ce, malgré les dispositions des articles 124 et 138 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec la recommandation suivante :

- Maintenir les deux portes extérieures situées au rez-de-chaussée afin de conserver l'apparence d'origine du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1247562006

CA24 27 0278

Autoriser une demande d'usage conditionnel permettant la réduction du nombre de logements existant visant à transformer un duplex en maison unifamiliale pour l'immeuble situé aux 8483-8485, rue de Brouage.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser un usage conditionnel relatif au nombre de logements pour l'immeuble situé aux 8483-8485, rue de Brouage afin de transformer un duplex en un seul logement, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions de l'article 138 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec la

recommandation de maintenir les deux portes extérieures situées au rez-de-chaussée afin de conserver l'apparence d'origine du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1247562007

CA24 27 0279

Autoriser une demande d'usage conditionnel permettant la réduction du nombre de logements existant visant à transformer un immeuble de cinq logements en un quadruplex pour l'immeuble situé aux 1890-1898, rue Théodore.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'autoriser un usage conditionnel relatif au nombre de logements pour l'immeuble situé aux 1890-1898, rue Théodore afin de fusionner les deux logements du 3e étage, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions de l'article 138 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), avec la recommandation de retirer la section du garde-corps qui sépare les deux balcons du 3e étage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1247562009

CA24 27 0280

Approuver l'ajout de nouveaux tronçons du secteur 62 Métro Assomption pour le stationnement sur rue réservé aux résidents.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Alia HASSAN-COURNOL

Et résolu :

D'approuver l'ajout de nouveaux tronçons du secteur SRRR 62 Métro Assomption, pour le stationnement sur rue réservé aux résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1248409017

CA24 27 0281

Nommer une mairesse ou un maire d'arrondissement suppléant pour les mois de décembre 2024, de janvier, de février et de mars 2025.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De nommer Alia Hassan-Cournol mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de décembre 2024, de janvier, de février et de mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1248293004

Dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de septembre 2024.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n’est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l’ordre du jour est complété, le maire d’arrondissement, Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 24.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS maire d'arrondissement	Annick Barsalou secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.